

- Nombre d'ASBL ne parviennent plus à ouvrir un compte bancaire, ou elles sont exclues, en particulier chez ING Belgique.
- En cause notamment: la lutte contre le blanchiment d'argent.

De plus en plus d'ASBL sont exclues des banques

Le 1^{er} septembre, une ASBL à vocation sociale recevait un courrier de la banque ING Belgique pour lui annoncer que son compte serait clôturé sur base de l'article 59 du règlement général des opérations de la banque et de l'article 20 du règlement spécial des opérations de paiement. La décision unilatérale de mettre fin à la relation avec l'ASBL est "définitive". La clôture sera effective le 1^{er} décembre.

Cette lettre a créé le désarroi et la stupéfaction au sein de cette ASBL qui a découvert qu'elle n'est pas un cas unique. Une série de témoignages nous sont parvenus qui montrent que nombre d'associations sans but lucratif se disent victimes d'exclusion bancaire (lire ci-contre). "Le monde associatif vit des moments difficiles. Nous avons vu que la banque ING a lancé une vague d'exclusion des ASBL", souligne Marc Mathieu, administrateur de l'Associatif financier ASBL, une agence de conseil en économie sociale.

Dans son courrier, ING ne donne pas d'explication sur sa décision. Mais il est évident que la clôture du compte est liée à une application des lois anti-blanchiment auxquelles les banques doivent se conformer. "Les formalités administratives se sont multipliées, en particulier avec le registre UBO et l'obligation faite aux banques de contrôler les possibles mouvements de fonds liés au terrorisme et au blanchiment", poursuit Marc Mathieu.

Du côté d'ING Belgique, on dément l'information selon laquelle elle aurait lancé une campagne spécifique visant à exclure les ASBL de sa clientèle. "ING Belgique ne commente pas les cas individuels de ses clients, mais nous pouvons affirmer qu'ING Belgique n'a

pris aucune décision générale de cesser de coopérer avec les ASBL (une telle mesure générale pour un secteur spécifique n'est d'ailleurs pas légale)", souligne le service de presse de la banque, qui toutefois "n'exclut pas" que certains comptes sont clôturés.

Les difficultés rencontrées par les ASBL se traduisent par une diminution constante de leur nombre ces dernières années (voire infographie). "Les cessations ont explosé depuis 2019. On en est aujourd'hui à 300 à 400 cessations d'ASBL francophones par mois. Au rythme actuel, on détruit donc environ 2 500 ASBL francophones par an. Si cela continue, il ne faudra pas dix ans pour que la moitié des ASBL aient disparu", souligne Marc Mathieu.

Les difficultés rencontrées par les ASBL se traduisent par une diminution de leur nombre.

Deux éléments perturbateurs

Pour ce dernier, ces disparitions d'ASBL "se déroulent sur fond d'obstacles et de difficultés croissantes visant le monde associatif". Et d'identifier deux éléments perturbateurs.

Un: le remplacement de la loi sur les ASBL par le nouveau Code des sociétés et des associations depuis 2019. "Les greffes ont en outre réagi par des durcissements. Au lieu des facilités traditionnellement appliquées aux créateurs d'ASBL, on a aligné les exigences sur celles des sociétés."

Deux: l'introduction du registre UBO des bénéficiaires effectifs. "En fait, il n'y a pas un mais trois registres: les administrateurs d'ASBL sont une première fois enregistrés par le greffe du tribunal de l'entreprise. Ensuite, on recommence avec le registre de la Banque carrefour des entreprises (et ce réencodage génère beaucoup d'erreurs). Enfin, les usagers doivent réencoder eux-mêmes leurs données dans le registre UBO; celui-ci les éjecte automatiquement s'il détecte une différence

avec les données de la Banque carrefour. Mais ce n'est pas tout. Chaque banque gère à son tour un quatrième registre, parce que les banques ne peuvent pas se contenter du registre UBO lui-même, elles sont tenues d'en vérifier la teneur. Certaines banques le font jusqu'au dernier détail. C'est d'une lourdeur invraisemblable entre autres parce qu'elles sont tenues de refaire la vérification chaque année", poursuit Marc Mathieu. Qui attribue cette "explosion des cessations d'ASBL" à cette "extrême complication du système UBO mise en place dans notre pays, avec la réaction des banques qui s'en suit".

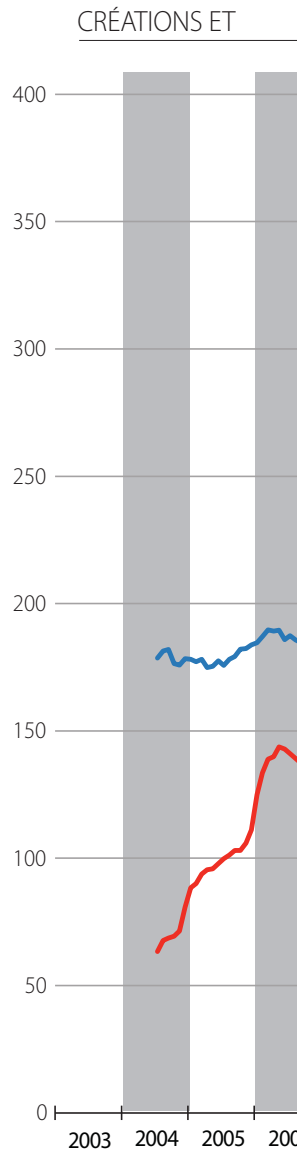
Un guichet numérique unique d'ici fin 2023

Il y a donc trois banques de données qui dépendent de trois ministères différents: la Justice pour les greffes, l'Économie pour la Banque carrefour des entreprises (BCE) et les Finances pour UBO.

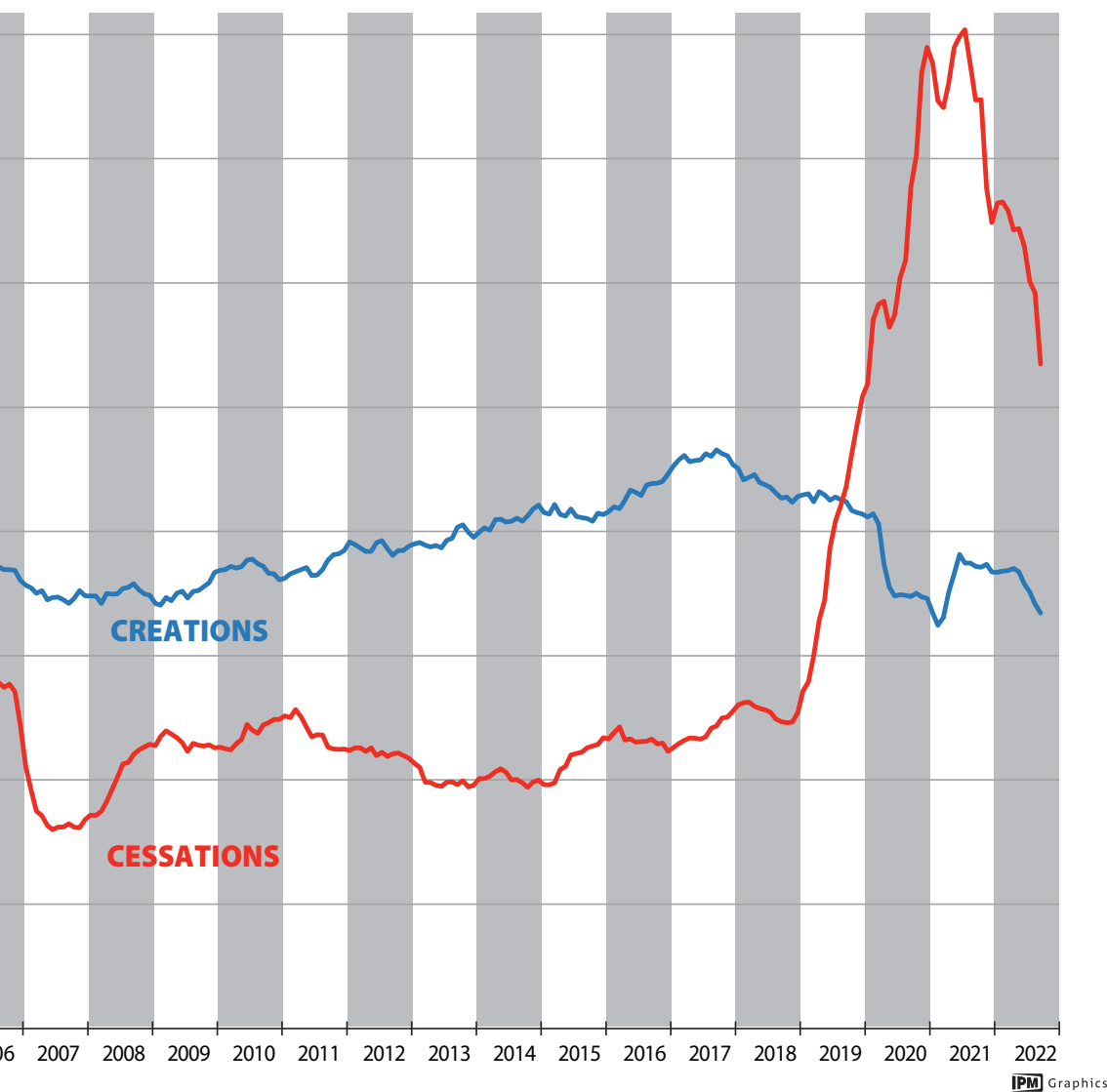
Même du côté des tribunaux de l'entreprise, les avis sont unanimes pour dire que la procédure est beaucoup trop complexe. "Tous les présidents des tribunaux de l'entreprise sont demandeurs d'une digitalisation de l'enregistrement des personnes morales et d'une fusion des trois banques de données", nous explique Paul Dhaeyer, le président du tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

Mais pour moment, une telle fusion n'est pas à l'ordre du jour. La Belgique reste ce qu'elle est... En revanche, le secrétaire d'État à la simplification administrative, Mathieu Michel (MR), promet une "procédure simplifiée" via le guichet numérique unique. Cette "app" sera accessible via le portefeuille digital également annoncé pour la deuxième moitié de l'année 2023. Il ne reste donc qu'un an pour arriver à concrétiser un des chantiers majeurs en termes de simplification administrative.

Ariane van Caloen



Source : L'Associatif financier



“ING nous plonge dans l’insécurité”

L’agence de conseil en économie sociale l’Associatif financier a récolté une série de témoignages d’ASBL qui se disent touchées par l’exclusion bancaire. Voici quelques extraits.

Témoignage 1: “Nous sommes une coordination de six ASBL. Pour pouvoir centraliser notre gestion financière, nous avons choisi d’avoir nos comptes dans la même agence ING. Nous travaillons comme ça depuis plus de vingt ans. Trois de nos ASBL ont reçu une lettre recommandée d’ING au mois de septembre. On les met à la porte et elles ont deux mois pour se retourner. Nous avons été stupéfaits, il n’y a jamais eu le moindre signe annonciateur... Si nous devons trouver une autre banque pour ces trois ASBL, notre gestion sera beaucoup plus compliquée, nous allons subir un préjudice important. Et puis, comment savoir si demain, dans six mois dans un an, ce ne sera pas le tour des trois autres ASBL? ING nous plonge dans l’insécurité, c’est le contraire de ce que nous attendons d’une banque.”

Stratégie commerciale

Témoignage 2: “Notre ASBL a reçu le courrier recommandé d’ING nous annonçant la fermeture du compte pour le 1^{er} décembre. Le président de l’ASBL, ayant des relations d’affaires depuis de nombreuses années avec ING, a obtenu l’annulation de cette décision et même les excuses de la banque.”

Témoignage 3: “J’ai approché la KBC/CBC, BNP, Bel-

fius, Axa, Crelan, Triodos. Belfius et Axa: ‘non’ catégorique quand je dis que c’est pour une AISBL (Association internationale sans but lucratif)/ASBL (trop d’administration à cause du registre UBO). KBC/CBC: trois relances mais pas de réponse. BNP: ils me promettent de me rappeler mais ne le font jamais. Crelan: ils pourraient considérer ma demande si je transfère mon compte de particulier chez eux. Triodos: mon AISBL ne correspond pas à leurs critères. La Poste est la seule banque qui semble encore accepter les ASBL/AISBL”.

“J’ai approché KBC/CBC, BNP, Belfius, Axa, Crelan, Triodos. Belfius et Axa: ‘non’ catégorique quand je dis que c’est pour une AISBL/ASBL.”

Témoignage anonyme

Témoignage 4: “La réalité est qu’il n’y a pas qu’ING qui met fin à ses relations avec les ASBL. J’ai contacté plusieurs banques qui ont clairement dit ne plus travailler avec les ASBL. En parlant avec une dame de Beobank, je lui ai demandé pourquoi ING arrêtaient avec les ASBL et la première chose qu’elle m’a demandée c’est si je faisais du cash. J’ai dit non pas du tout et elle m’a répondu: ‘alors c’est une stratégie commerciale, ça veut dire que vous coûtez trop cher à ING’. La semaine passée, j’ai envoyé le dossier à Triodos; j’attends leur réponse qui, j’espère, arrivera d’ici deux semaines grand maximum sinon je serai obligé de transférer le compte de l’ASBL sur mon compte personnel le temps de régulariser la situation”...

Témoignage 5: “Nous nous sommes en effet fait virer par ING, pour des raisons obscures. Notre registre UBO est en ordre. Et en plus, galère sans nom pour sortir le cash.”

AvC

Action en justice contre Triodos

■ Un groupe de détenteurs de certificats d’actions s’estimant lésés demandent une enquête.

Le torchon brûle entre la banque durable néerlandaise Triodos et un groupe de détenteurs de certificats d’actions. La Stichting Certificatcahouders Triodos Bank (“fondation”), qui regroupe des investisseurs s’estimant lésés, a déposé une requête auprès de la chambre des entreprises de la cour d’appel d’Amsterdam. La fondation a demandé à la chambre des entreprises d’ordonner une enquête. Laquelle pourrait arriver à la conclusion qu’il y a eu mauvaise gestion de l’ancienne direction et de l’Administratiekantoor SAAT qui est l’actionnaire (et le détenteur des droits de vote) de la banque. Ce qui pourrait aboutir à des indemnités à payer aux investisseurs.

La grogne est liée à la décision de suspendre la cotation des certificats.

La banque Triodos “regrette cette escalade et demandera à la chambre des entreprises de rejeter cette demande”. Elle estime que cette action en justice “pourrait retarder le processus de cotation des certificats de la banque Triodos sur une MTF et le rétablissement de la négociabilité”, souligne le communiqué.

Pour rappel, la grogne est liée à la décision de la banque prise en janvier 2021 de suspendre la cotation des certificats, tout en promettant la création d’une plateforme de négociation (MTF). L’ancienne direction avait pris cette initiative suite à un courant vendeur auquel elle était incapable de faire face. Un an plus tard, la banque avait encore accru le mécontentement en actant une décote de 30% sur ces certificats.

Paiement d’un dividende

L’assemblée générale extraordinaire qui s’est tenue ce mardi a approuvé la cotation des certificats sur MTF. “La banque Triodos reste en bonne voie pour achever le processus au deuxième trimestre 2023”, souligne le communiqué. L’AGE a également approuvé le paiement d’un dividende de 1,01 euro par certificat pour un montant total de 14 millions d’euros. Ce paiement fait suite au retrait du programme de rachat restreint de certificats d’actions. Ce retrait avait d’ailleurs aussi fait des mécontents.

AvC